
UTILISATION DE MON APPAREIL

- Mon appareil (téléphone cellulaire, Ipad, Ipad et jeux électroniques) doit être obligatoirement déposé dans mon casier durant les heures de cours.
- Je peux utiliser mon appareil à l'arrivée, lors des pauses et sur l'heure du midi.
- Advenant qu'il soit confisqué durant les heures de cours l'appareil sera remis au secrétariat et le parent devra venir le récupérer.
- **IMPORTANT** : Selon le *Code civil du Québec* et la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, le droit à la vie privée et le droit à l'image sont reconnus. L'établissement scolaire est un lieu où il est illégal de capter ou diffuser l'image ou la voix d'une personne sans son consentement écrit.
- N'oubliez pas que tout ce qui est publié sur un site de réseautage (Facebook, Twitter, Instagram, TikTok, Pinterest, etc.) devient public. Toute activité et tout commentaire sur les médias sociaux sont potentiellement accessibles à tous.

Alcool et drogue

- **Lorsqu'un élève consomme, possède, fait le don ou la vente de drogues ou d'alcool les démarches suivantes s'appliquent :**
 - Retrait de la classe;
 - Signalement aux autorités policières selon la situation;
 - Communication avec les parents;
 - Suspension interne ou externe;
 - Rencontre à l'école avec le parent, la direction concernée et l'intervenante en toxicomanie (avant la réintégration en classe);
 - Analyse de la situation et mise en place des mesures d'aide;
 - Une rencontre obligatoire avec l'intervenante en toxicomanie au retour de la suspension et possibilité de poursuivre la mesure d'aide.

Tolérance 0 – Intervention 100%

- Violence verbale, psychologique et physique;
- Possession ou utilisation d'armes, imitation d'armes, ou d'objets considérés dangereux;
- Vandalisme, vol, méfait informatique, ou tout autre geste criminel;
- Fraude, plagiat (copiage) et imitation de signature entraîne la note « 0 »;
- Consommation de boisson énergisante;
- Consommation, don ou vente de cigarettes et cigarettes électroniques (vapeuse) sur le terrain de l'école.

Mesures éducatives

- **Cohérence dans nos exigences et moyens d'action :**
 - Mettre en place une conséquence académique lors d'un manquement académique;
 - Mettre en place une conséquence reliée aux bons comportements lors d'un manquement au plan du comportement;
 - Mettre en place une conséquence lors d'un bris de matériel;
 - Mettre en place une démarche en lien avec la nature du manquement.
 - **Renforcement positif**
 - Des cartes WOW sont distribuées tout au long de l'année aux élèves par les membres du personnel afin de souligner les bons coups remarquables au quotidien (persévérance, amélioration du comportement, participation aux récupérations etc.). Un tirage de cartes cadeaux se déroule mensuellement parmi tous les élèves qui ont reçu une carte WOW. Douze cartes cadeaux sont remises en prix
-